



## Arnaque emploi closer

-----  
Par Mrwatch

Bonjour,

J'avais donc intégrer une entreprise proposant une formation de Closer(de 3 jours) qui coûte 490? selon l'entreprise car j'étais éligible à un soit disant financement (à condition que l'entreprise se charge de créer elle-même mon statut d'auto-entrepreneur et j'ai accepté cette prise en charge) et je pensais que c'était l'entreprise même qui la finance. Plus tard j'ai su que l'entreprise passe par l'OPCO, une information qui n'est pas mentionné dans leur contrat (contrat de partenariat ventes) ou nulle part ailleurs. De plus, je ne leur ai pas donné mon accord pour qu'il prenne mon CPF ou quoi que ce soit.

Si je n'avais pas assisté à leur formation de 3 jours l'entreprise aurait pu me réclamer les 490?, j'étais donc obligé. Ensuite, il y a quelques jours j'ai trouvé tout ce qu'elle fait pas net et je leur ai dit que je voulais quitter l'aventure avec eux (normalement il n'y a aucun problème), sauf que l'entreprise refuse de fermer mon statut d'auto-entrepreneur si elle ne reçoit pas le financement de la formation (dont je ne sais pas d'où elle provient, peut-être vraiment l'OPCO). Voilà Pourriez-vous me dire qu'est-ce je dois faire dans ce cas là ? Merci

-----  
Par jodelariege

bonjour

j'avoue que je n'y connais rien du tout avec le métier de closer ainsi que la formation de closer ce qui m'étonne c'est que l'entreprise dit avoir créé votre micro entreprise à votre place? vous en avez la preuve? vous avez un numéro de siret /siren ? vous êtes déclaré à l' URSSAF? et comment l'entreprise peut elle refuser de fermer votre statut ? c'est à vous de gérer votre statut...